



Service Enfance Jeunesse

Accueil de loisirs de Réalmont

☎ 05 63 55 66 41

✉ alsh-realmont@centretarn.fr

Actualisation du protocole sanitaire
le 5 février 2021

Ce guide des bonnes conduites s'appuie sur les directives et les préconisations sanitaires émises par le gouvernement. En particulier, sur le dernier protocole sanitaire transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Comme vous le savez, pour permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions sanitaires, un certain nombre d'ajustements ont été effectués :

- Inscriptions et réservations au préalable des présences par les familles
- Mise en place d'un fonctionnement permettant la distanciation par groupe
- Renforcement des équipes d'animation pour permettre ce fonctionnement par groupe
- Renforcement matériels et utilisation de salles du groupe scolaire Jacques Durand
- Adaptation des animations et de l'organisation de la vie quotidienne au cadre sanitaire en vigueur (gestes barrières et mesures d'hygiène)
- Réflexion pédagogique en équipe pour proposer un cadre de loisirs le plus serein possible dans ce contexte si particulier (notamment avec une attention particulière quant aux ressentis de chacun)
- Non-utilisation des transports en commun.

Pour que l'accueil se déroule au mieux pour tous :

- Il y a des restrictions quant au fonctionnement habituel de l'accueil de loisirs (les enfants ne seront pas autorisés à circuler d'une salle à l'autre, les parents à rentrer dans les locaux, etc.)
- Il est important que chaque usager, enfant, parent ou responsable légal comprenne, respecte et nous accompagne à faire respecter ces règles sanitaires.
- Les enfants en situation de handicap seront accueillis normalement sous réserve qu'ils ne mettent pas en danger les autres et/ou qu'ils ne se mettent pas en danger eux-mêmes.

Règles de base : Gestes barrières et distanciation physique

Principe : Le respect de règles d'hygiène très strictes est l'affaire de tous. Il est impératif de respecter et de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Distances

- La distanciation ne s'impose pas au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique d'au moins un mètre doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.
- La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Gestes barrières

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Port du masque

Les enfants

- Obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus

Il appartient aux responsables légaux de fournir **les masques de catégorie 1** à leur(s) enfant(s).

Les parents ou toute autre personne qui amène ou récupère les enfants

- Le port du masque est obligatoire aux abords et dans l'enceinte de l'établissement (cour et/ou intérieur si autorisé).

Les personnels

- Le port du masque de catégorie 1 reste obligatoire pour les personnels.
- La durée de port du masque doit être maximum de 4 heures sur une journée. Pour les masques lavables, il revient à chaque animateur d'en assurer le lavage.

Pour les familles

Informer, communiquer

- Les parents reçoivent toutes les informations quant aux conditions d'accueils de leurs enfants (affichage sur site, mailing, échange physique et téléphonique).
- Les parents seront aidant pour la mise en place de ces règles sanitaires.

Inscriptions des enfants

Les modalités d'inscription :

- Une réservation doit être enregistrée au préalable.
- La capacité d'accueil sur la structure sera limitée en fonction des contraintes sanitaires.

Préalable à la journée

Les parents s'engagent à vérifier la température de leur enfant. Si la température est supérieure à 38°, l'enfant ne pourra être accueilli et les parents doivent contacter leur médecin traitant.

Horaires

Le portail est ouvert pour les temps d'accueil ou de départ comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- **7h30 à 8h35**
- **12h00 à 13h25**
- **16h15 à 18h30**

Les mercredis :

- **7h30 à 9h30**
- **11h45 à 12h30**
- **13h15 à 14h00**
- **16h30 à 18h30**

Aucun enfant ne pourra être accueilli ou récupéré en dehors de ces horaires.

Déroulement :

Les parents accompagnent les enfants jusqu'à la porte d'entrée sans pénétrer dans les locaux.

Un animateur assure l'accueil dans le hall d'entrée et accompagne les enfants dans leur salle de référence.

Sauf exception, et sur décision de la direction, aucun parent ne sera admis dans les locaux. En cas d'accès exceptionnel, il devra être muni d'un masque et se laver les mains (gel hydroalcoolique) avant son entrée.

Pour les enfants

Risques psycho-affectifs

Une attention toute particulière sera portée aux risques psycho-affectifs au regard des enfants:

- Prendre garde aux effets de ces mesures sur les enfants qui peuvent avoir des difficultés à vivre la distance imposée dans la relation à leurs pairs, aux adultes (notamment pour les plus jeunes), en situation de jeu, dans les freins que cela met à l'échange.
- Rassurer et impliquer les enfants dans le cadre sanitaire, en mettant du sens et en les rendant acteurs dans les actions de vie quotidienne.

Lavage des mains

Il devra se faire régulièrement, et sera systématique dans les cas suivants :

- A l'arrivée et au départ de l'enfant,
- Avant et après les passages aux toilettes,
- Avant et après les repas, une activité, un changement de lieu ...,
- Après s'être mouché ou avoir éternué,
- Chaque fois que l'adulte le jugera nécessaire.

Il peut se faire sans distanciation physique aux lavabos entre les enfants d'un même groupe.

Certains enfants en situation de handicap risquent d'avoir un rapport à la proximité et au contact avec leur animateur qui sera en deçà des recommandations du protocole. Il est important de préserver à la fois l'équilibre psycho-affectif de l'enfant et la sécurité sanitaire de chacun.

Pour les groupes

La constitution de base des effectifs d'enfants et des équipes a été réfléchi par rapport aux locaux et au fonctionnement sur le temps scolaire, pour permettre des conditions d'accueils en toute sécurité quelles que soient les conditions climatiques.

Les activités devant être organisées par groupes, nous constituons les groupes par niveau de classe. Chaque groupe dispose de sa salle/espace d'activité.

Périscolaire lundi - mardi - jeudi - vendredi	
Salle CABANE DES BONZAÏS	MS-GS classe Sylvie et PS classe Fabienne
Salle ATELIER BONZAÏS	PS-MS-GS classe de Valérie et MS classe de Fabienne
Salle LABO MÉCANO	CE1-CE2 (<i>tous les accueils</i>)

Salle ATELIER	OCC2 (tous les accueils)
Salle EXPRESSION	CM1-CM2 (tous les accueils)
Salle CAVERNE A HISTOIRES	CP-OCC1 (accueil midi et après-midi)
Salle ATELIER BONZAÏS	CP-OCC1 (accueil matin uniquement)
Périscolaire mercredi	
Salle ATELIER DES BONZAÏS	Maternelles : enfants qui ne font pas la sieste
Salle CABANE DES BONZAÏS	Maternelles : enfants qui font la sieste
Salle LABO MÉCANO	CP
Salle ATELIER	CE1-CE2
Salle EXPRESSION	CM1-CM2

NB : Chaque enfant de la classe ULIS reste avec son groupe d'inclusion.

L'étude surveillée

Elle est maintenue dans les locaux de l'école élémentaire pour les enfants inscrits. Une réorganisation a été opérée pour respecter les compositions des groupes-classes.

CP – CE1 - OCC1 : de 16h15 à 17h dans la salle bibliothèque de l'école élémentaire,

OCC2 - CE2 - CM1 - CM2 : de 16h15 à 17h30 dans la classe OCC2

Afin d'organiser au mieux ce temps d'étude, veuillez signaler en amont les absences éventuelles.

Brassage

Les répartitions sur les groupes sont faites par l'équipe avec la préoccupation de favoriser le moins de brassage possible.

Chaque animateur sera responsable d'un groupe d'enfants pour la durée de la journée. Les enfants ne pourront pas passer d'un groupe à un autre.

Locaux

- Les portes extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles pendant la journée (entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux). Une aération de quelques minutes est effectuée toutes les heures.
- Au besoin, des sens de circulation pourront être mis en place pour limiter les croisements des groupes
- L'utilisation de ventilateur ou de brumisateur collectif, y compris dans des dortoirs, est autorisé si le flux d'air n'est pas dirigé vers les personnes

Sanitaires

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.
- Autant que possible, des points d'eau et espaces sanitaires dédiés sont affectés à chaque groupe d'enfants qui doivent les utiliser prioritairement.

➤ **Nous vous rappelons que chaque enfant doit être muni d'une gourde.**

- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savon pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

Pour les activités

L'objectif est de permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé, tout en leur permettant d'évoluer le plus naturellement possible au travers d'activités de qualité.

Le programme d'activités proposé doit tenir compte des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

En amont

- Il faudra être vigilant à l'organisation et à la répartition des espaces (entre les animateurs et/ou les groupes).
- S'organiser quant aux circulations des groupes au cas où cela s'avèrerait nécessaire (grand jeu, passation d'espaces, en intérieur, etc.)

Au quotidien

- S'assurer que chaque enfant se lave les mains avant et après l'activité ainsi qu'à son entrée et sa sortie de la salle.
- Le matériel peut être partagé entre les enfants d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, jeux de société, journaux, crayons, etc.) si au minimum une désinfection quotidienne est assurée ou que le matériel est ensuite laissé à l'isolement durant 24h avant réutilisation. Il faut donc prévoir en fin d'activité la désinfection du matériel ou sa mise à l'isolement.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs (dont toboggans, barres, terrains de sports, etc.) est autorisé si un nettoyage quotidien est assurée (ou après une période sans utilisation de 12h). Nous allons opérer à un roulement des espaces par jour/groupe.
- Rappeler aux enfants les gestes barrières et l'importance du respect des mesures de protection sanitaires au début de chaque activité. Expliquer au besoin les adaptations spécifiques de l'activité par rapport à « la normale ».
- Si du matériel est mis en libre accès, il doit être identifiable pour être nettoyé et/ou isolé en fin d'utilisation.
- Il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Spécificités activités en plein air

- Pour les activités en extérieur, délimiter un périmètre d'activités par groupe. Chaque groupe reste dans l'espace consacré à l'activité à laquelle il participe.
- Pour les jeux libres en extérieur, matérialiser des îlots de jeux dans lequel un/e animateur/rice pourra assurer une surveillance efficace et un accompagnement bienveillant.

Pour la vie quotidienne

Nombre d'activités ou de temps de vie quotidienne pourront nécessiter d'avoir un contact direct ou indirect avec des enfants.

- Aide à l'habillage ou au déshabillage au quotidien
- Aide à la sieste
- Soins (désinfection...)
- Accompagnement d'enfants en situation de handicap
- Partage de matériel lors de jeux
- Aide pour une activité
- Etc.

Dans ces situations, les préconisations sont les suivantes :

- Comme à chaque fois, lavez-vous bien les mains avant de commencer.
- Durant le temps que dure votre action, éviter tout contact entre vos mains et votre visage, vos muqueuses ou une plaie.

Pour les repas

Gestion du repas

Le lundi - mardi - jeudi - vendredi

Chaque enfant déjeune avec son groupe-classe.

Classe – groupe	Lieu de restauration
PS	Réfectoire PS dans les locaux de l'école maternelle
MS - GS	Réfectoire MS – GS dans les locaux de l'école maternelle
Classe de Mme Cathébras et OCC1	Réfectoire CP – OCC1 dans les locaux de l'école maternelle
Classe de Mme Vincent	Réfectoire élémentaire
Classe de Mme Boyer	Réfectoire élémentaire
OCC2	Réfectoire élémentaire
Classe de Mme Autruy	Réfectoire élémentaire

Classe de Mme Pédurand	Salle d'expression de l'accueil de loisirs
------------------------	--

Le mercredi

Les enfants déjeunent également par groupe (5groupes = 5 zones).

Deux services sont organisés :

Les 3-5 ans de 11h45 à 12h30

Les 6-11 ans de 12h15 à 13h15

- Il est souhaitable que les déplacements soient limités, ou pour le moins organisés de manière à éviter les croisements entre enfants de groupes différents.
- Enfants comme adultes se lavent les mains soigneusement avant et après le repas.
- Les enfants ne peuvent pas manipuler les éléments communs (pains, couverts de service, eau, etc...). Le pain est posé avant l'arrivée des enfants dans chaque assiette et l'eau est servit par l'animateur.
- Il ne doit pas non plus y avoir de partage de nourriture entre enfants
- Les enfants d'un même groupe peuvent manger sans distanciations spécifiques. Une distance de 2m minimum doit être respectée entre les enfants de groupes différents.

Débarrassage

Au vu du contexte, il est impératif de limiter au maximum le contact des enfants avec des couverts ou des aliments qui n'étaient pas les leurs.

Le débarrassage et le nettoyage des tables est effectué par le personnel.

Pour les animateurs

Du fait de ce protocole, les animateurs doivent être particulièrement vigilants aux points suivants :

- Montrer l'exemple dans l'application du protocole
- Être en permanence vigilant au respect de la distanciation physique, notamment dans les lieux de circulation en groupe, lors des temps d'activité, lors du croisement des flux, dans la cour et aux entrées/sorties des toilettes.
- Informer sa direction de tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en place des protocoles afin de pouvoir procéder à des réajustements
- Informer sa direction d'un manque de produit d'hygiène (gel, désinfectant, masques ...)
- Être vigilant à la composition de son groupe et aux distanciations de rigueur avec les autres groupes
- Être vigilant à tous signes évocateurs de suspicion de la Covid-19 chez les enfants
- Prévenir sa direction de tout signe évocateurs de suspicion de la Covid-19 que l'animateur pourrait avoir, et rester chez soi.
- Prévenir sa direction de cas avérés de la Covid-19 dans son entourage proche.

